



Informations municipales

Semécourt

Janvier 2019

EDITO DU MAIRE

En ce début d'année 2019, permettez-moi de souhaiter à celles et ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer une excellente année de santé, d'épanouissement, de solidarité, de justice, de bien-être personnel.

L'actualité nationale est secouée par des manifestations hebdomadaires depuis plus de deux mois conduisant à des interrogations de l'ensemble des citoyens.

L'équation n'est pas facile à résoudre et le gouvernement propose que chacun s'empare de ce questionnement par une respiration démocratique.

Afin que les habitants puissent exprimer leur souhait un registre de proposition est mis à la disposition des administrés aux heures d'ouverture de la mairie.

Chaqueun, s'il le souhaite, aura ainsi la possibilité de donner son point de vue et d'émettre des vœux afin de faire entendre sa voix. Je ne doute pas que les suggestions avancées se feront avec la courtoisie indispensable au respect des convictions de chaque personne.

A l'issue de cette consultation le registre sera remis en Préfecture afin que vos contributions soient versées au débat national.

*Votre Maire,
Eugène WEISSE*



VACANCES D'HIVER

Du 11 au 15 février 2019

**VIENS FAIRE TON CIRQUE
AVEC TOUTE L'ÉQUIPE DE DOMINO ET**



SOLANGE MAUGER POUR LES 4/6 ANS

A la Maison des Associations



JAMES PEREK POUR LES 7/15 ANS

A la salle des fêtes



Ateliers cirque, bricolages, cuisine, jeux

Date limite des dépôts de dossiers le 6 février

Les inscriptions se font obligatoirement au bureau de l'association

JOBS SAISONNIERS

**Nous recrutons pour notre équipe d'animation,
Animateur/trice BAFA ou stagiaire BAFA , Aide-animateur/trice
pour les vacances d'hiver, printemps et été**

Pour toute question ou information, contacter
Mme RITTIER Fabienne, Directrice des Accueils de loisirs
Maison des Associations

7 bis place de la République 57280 SEMECOURT

☎ 03 37 31 33 94 - 06 77 96 15 15

Domino57280@orange.fr

Permanences : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30

Inscriptions sur les listes électorales – Ce qui change en 2019

Pour les électeurs, le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre.

Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin.

A noter qu'à titre dérogatoire, l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes du 26 mai 2019 est possible **jusqu'au 31 mars 2019**.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.
- Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Sécheresse 2018 : demande d'indemnisation des agriculteurs

L'agriculture mosellane a connu une grave sécheresse lors de l'été 2018.

Une procédure dite « des calamités agricoles » est mise en place sur la base de l'arrêté ministériel de reconnaissance du 21 décembre 2018.

Les agriculteurs exploitant des surfaces fourragères peuvent déposer, avant le 8 février 2019, leur demande d'indemnisation auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Il existe deux possibilités de déclaration :

- Par télédéclaration sur le site « Mes démarches ». L'utilisation de cette procédure permettra, cette année, le versement rapide d'un acompte de 50%.
- Par formulaire papier disponible sur le site internet de la Préfecture de la Moselle ou à demander auprès de la DDT57 – SERAF au 03.87.34.82.70

Don du sang

Dès votre majorité, il vous est possible d'offrir pour la « **première fois** » votre sang.

Des collectes sont organisées périodiquement. En ce qui concerne notre secteur, des collectes ont lieu tous les premiers lundis du mois de l'année 2019.

En février, la collecte aura lieu le **lundi 4 février 2019, de 15h00 à 19h00**, à la salle des fêtes de Maizières-les-Metz.